

**FORMATION
2024**

1 JOURNÉE

**15 ÉLUS
MAXIMUM**

**VENDREDI 17 MAI
9H15 – 17H**

**ANIMÉE PAR
CATHERINE FERIOLI-GAVENC**

**SALLE DE RÉUNION
SIDELC
15 RUE FRANCIADE
BLOIS**

**INSCRIPTION SUR L'ESPACE ADHÉRENT
DE VOTRE COLLECTIVITÉ
WWW.MAIRES41.FR**

SAVOIR ABORDER LES RELATIONS CONFLICTUELLES

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Acquérir un outil et une méthode de communication efficace permettant de traiter différemment la relation à l'autre

PROGRAMME

- Identifier et anticiper les situations pouvant mener au conflit
- Comprendre les processus à l'œuvre et contrôler les émotions négatives ressenties
- Etude des 4 étapes du processus CNV
- Mettre en œuvre une communication adaptée selon les situations
- Développer au quotidien un relationnel serein et assertif

TARIFS ADHÉRENTS par élu et par journée

Votés par le Conseil d'administration de l'Association des Maires le 13/04/2023

- Commune de moins de 500 hab. 200 €
- Commune entre 500 et 1999 hab. 280 €
- Commune de 2000 hab. et plus 360 €
- Communauté de communes et d'agglomération 360 €



Cette formation est éligible au DIFE : moncompteformation.gouv.fr
Devis sur demande

Conditions générales d'inscription

Toute inscription d'un élu à une formation avec une prise en charge par le budget formation de la collectivité suppose l'accord de cette dernière.

Les formations sont ouvertes aux élus – et aux agents administratifs dans la limite des places disponibles – sous réserve d'inscription. Les demandes d'inscriptions sont prises en compte en fonction de leur ordre d'arrivée. Une confirmation définitive est adressée avant la date de formation. Si un minimum de 8 élus n'est pas atteint, l'AM 41 se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'action de formation. Tout désistement moins de 15 jours avant la date de la formation donnera lieu à la facturation des frais de formation, sauf en cas de force majeure.